

# Interventions Ecolo

## au conseil communal de Verviers

### séance du 30 mai 2011

#### Document à destination de la presse et du secrétaire communal

#### Point 17 – REVITALISATION URBAINE – Quartier de Hodimont – Fixation d'un périmètre opérationnel de revitalisation et

#### Point 18 – REVITALISATION URBAINE – Centre-ville – Ilot Maréchal

Nous allons nous abstenir, pourquoi ?

Finalement, voici à nouveau un dossier bien ficelé, bien écrit, bien pensé comme d'autres que nous connaissons bien pour le développement tous azimuts du centre de notre ville.

Alors pourquoi ces projets n'obtiennent pas l'adhésion de tous les groupes politiques et au-delà de toute la population ?

Je cite :

*Ce périmètre est proche géographiquement de diverses opérations menées ou projetées par les pouvoirs publics :*

- *l'aménagement de la Place du Marché à mener dans le cadre du plan triennal des travaux dans la foulée de la restauration de l'Hôtel de Ville ;*
- *l'opération de revitalisation urbaine rue de Heusy qui vise notamment à réaménager ce point d'entrée vers la Place du Marché et le centre ville ;*
- *l'opération de revitalisation urbaine Spintay qui doit redynamiser tout le centre ville (espace compris entre les deux places) ;*
- *la définition d'un Master Plan du centre ville*
- *la révision du plan communal de mobilité ;*
- *le schéma communal de structure définitivement adopté en février 2011 ;*
- *la transformation en axe semi-piétonnier de l'axe Brou-Harmonie*
- *le rassemblement des services administratifs de la Ville dans le bâtiment Belgacom*
- *la définition d'un centre ancien à protéger, véritable cœur historique de Verviers*
- ...

Puis

- *participer à la restructuration de « l'îlot Maréchal » par un travail d'intérieurs d'îlot (développement du concept de cour intérieure, avec espaces verts et espaces de convivialité) ;*
- *établir un projet commercial à l'Est de l'hypercentre ;*
- *renforcer le logement en centre ville ;*

- créer un nouvel espace vert public en centre ville
- renforcer le cheminement piéton
- possibilité de créer un parking souterrain.

Enfin

*Rappelons les objectifs contenus dans le Schéma de structure communal :*

- structurer le territoire
- développer l'activité résidentielle
- contribuer à la création d'emplois et de richesse
- valoriser les patrimoines et le cadre de vie
- assurer une mobilité durable

Quand je lis ces derniers objectifs, nous ne pouvons qu'adhérer à ce projet de ville, totalement en accord avec les principes Ecolo.

Je crois que tout ce plan sur papier doit sortir de ses fardes et faire l'objet d'une réelle concertation entre les pouvoirs publics et la population qui a son mot à dire, qui doit prendre une part active dans la vision du développement de notre ville à court, moyen et long terme, pour pouvoir ensuite se l'approprier et faire sienne cette vision.

On a l'impression d'être face à un puzzle, une représentation quartier par quartier, centres d'intérêts après centres d'intérêts, liées à des subventionnements.

Où se trouve la maquette de la ville qui propose cette vision de demain très certainement claire dans le cerveau de notre bourgmestre mais nulle part ailleurs ?

Je sais que vous allez me dire que vous organisez (de toute façon, c'est dans la loi) des réunions publiques pour expliquer chaque étape des projets : mais ces projets sont déjà ficelés et cloisonnés, la population se sent donc dépossédée de son droit d'intervention ; sur le mur de notre maison communale, en face de nous, nous pouvons lire : « publicité, sauvegarde du peuple », je lis cette phrase depuis mon enfance et je la revendique : nous sommes tenus de publier et de partager nos ambitions pour notre cité avec la population et c'est à ce prix que vos projets prendront forme sans blocages inutiles.

### **Point 22 – TAXE, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX – Taxe sur la délivrance de documents administratifs**

Dans sa forme actuelle, le groupe Ecolo votera contre la modification du règlement. La modification du règlement fiscal est la conséquence de l'instauration d'un nouveau modèle de permis de conduire, désormais format « carte bancaire ». Ce nouveau format, la ville est contrainte de l'adopter, et son coût de fabrication est plus élevé, soit. Mais nous ne pouvons accepter une telle répercussion sur le citoyen verviétois. Concrètement, le taux actuel est de 12,50€. Le collège a décidé de la faire passer à 15€, l'échevin propose de l'augmenter à 16,25€. Allons-y gaiement, qui dit mieux ? Concrètement, ce nouveau permis coûterait désormais 36,50€, tandis que la ville escompterait des gains en fonction du rythme du renouvellement des permis. C'est hors de question pour nous, mais nous vous proposons deux modifications :

- 1) limiter l'augmentation du taux à 2,50€, tel que l'avait initialement envisagé le collège

2) ajouter un article 4 « ter » au règlement, précisant que « la taxe relative à la délivrance d'un permis de conduire est réduite de moitié pour les demandeurs d'emploi ».

Pourquoi ?

Dans notre société où le taux de chômage a atteint des records ces dernières années, les facteurs discriminants dans le cadre d'un recrutement se multiplient et, dans une proportion importante des offres d'emploi, la possession d'un permis de conduire est exigée, parfois alors même que la fonction ne le nécessite aucunement. Or, tout le monde n'est pas né avec un permis de conduire dans la poche. Pour obtenir ce précieux sésame, il faut déboursier pour les examens théoriques et pratiques, les éventuels cours d'auto-école, et enfin le document en lui-même.

L'article 4 bis du règlement précise que la taxe relative à la délivrance de documents destinés à la recherche d'un emploi est réduite de moitié. Nous souhaitons que le permis de conduire soit compris dans ces documents.

**Point 45 – BATIMENTS COMMUNAUX – Annexe place du marché n 55 – Mise en sécurité des évacuations de secours – Portes coupe-feu**

Nous n'allons évidemment pas voter contre ce point. Il en va de la sécurité et de la responsabilité de la ville. Mais ce point est tout de même symptomatique d'une certaine gestion au coup par coup que nous dénonçons depuis longtemps. Le marché avait initialement été attribué en décembre 2008 : nous sommes le 30 mai 2011 ! Deux ans et 5 mois, c'est donc le temps qu'il vous aura fallu pour réagir et relancer la procédure ! Alors que le déménagement dans le bâtiment Belgacom se précise... Une fois de plus, c'est révélateur d'une mauvaise gestion, effectuée au coup par coup. Une fois de plus, on investit et on dépense de l'argent dans des bâtiments, pour ensuite les revendre et acheter d'autres, et y effectuer d'autres travaux...

**POINT 49- VEHICULES- Acquisition de véhicules pour la Voirie (véhicule pour le déneigement)**

Ecolo va à nouveau s'abstenir sur ce point. Ce n'est pas l'achat de ce véhicule qui nous pose problème, mais l'absence de prise en compte de la dimension écologique dans la fixation des conditions de marché : une fois de plus, aucun critère relatif à la consommation d'énergie, aux émissions de CO2 ou de particules fines n'a été retenu. Comme tout pouvoir public, la ville de Verviers se doit de montrer l'exemple et d'inclure la dimension environnementale dans tous les actes d'achat qu'elle pose. Quand on veut, on peut. Changer de pratiques à ce niveau est principalement une question de volonté politique.

**POINT 52A – Verviers en couleurs.**

Monsieur l'Echevin des relations interculturelles,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Au conseil communal du mois de mars, nous avons, à l'unanimité, voté les points relatifs à l'organisation de l'événement « Verviers en couleurs ». Cette année, deux changements de taille sont intervenus : d'une part, la délocalisation de l'événement du quartier de Hodimont vers la place du

Martyr ; d'autre part, les activités liées à cette journée de fête se sont vus étoffées, principalement via le village associatif à vocation culinaire et la manifestation sportive envisagée avec des joueurs de foot professionnels.

Ces dernières semaines, certaines associations et certains commerçants, riverains ou simples habitués de cette fête ont publiquement fait part de leur désapprobation quant à cette décision de délocalisation.

Si le groupe Ecolo vous a soutenu dans cette démarche, c'est parce que nous en partageons les objectifs : ne pas confiner l'événement au quartier de Hodimont, mais l'ouvrir au reste de la ville pour un meilleur mélange des cultures/des populations ; plus de rencontres, notamment avec les personnes qui ne se seraient pas d'elles-mêmes rendues dans le quartier.

Ce qui nous interpelle aujourd'hui, c'est que le projet ne semble donc pas soutenu comme il le devrait par l'ensemble des personnes concernées. Ce qui est, évidemment, une des clés de la réussite de l'organisation. Lorsque, en section, plusieurs d'entre nous vous ont interpellé sur les concertations préalables qui avaient eu lieu (ou auraient dû avoir lieu ?), vous nous avez assuré que l'ensemble des personnes/associations concernées par l'événement étaient satisfaites des options prises.

Visiblement, cela n'est pourtant pas le cas. Je souhaiterais donc obtenir des éclaircissements à ce sujet.

Il va de soi que, n'étant pas à la manœuvre, nous nous fions dans notre travail quotidien aux informations que vous nous livrez. Nous soutenons l'organisation d'un événement visible dans le centre-ville. La diversité culturelle est pour nous avant tout une richesse, et pourrait même devenir un atout de notre ville si elle était défendue et portée par un projet d'ampleur et cohérent sur le long terme. Toute initiative pour travailler aux changements des représentations et la mise en valeur de cette multiculturalité nous semble donc aller dans le bon sens. Mais la réussite d'un tel événement ne se décrète pas. Elle s'organise avec, et pour, les principaux intéressés.

Je vous remercie pour les explications que vous voudrez bien nous donner.

Pauline Dumoulin, conseillère communale

### **POINT 52C – ENTRETIEN DES PASSAGES POUR PIETONS**

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Comme nous l'avions annoncé lors du précédent conseil communal, le groupe Ecolo va continuer à vous soumettre publiquement, à chaque conseil, une idée, une suggestion, résultat de nos contacts avec la population et facile à réaliser. Notre « chiche » du mois concerne l'entretien des passages pour piétons.

Beaucoup de nos passages pour piétons ont en effet perdu en partie leur marquage au sol.

Or, si ces marquages effacés ne constituent pas un danger en soi, il contribue à une moins bonne visibilité des passages pour piétons et forcément de leurs usagers.

Ceci à l'air anodin. Pourtant, la sécurité est l'absence de danger synonyme de confiance, tranquillité, sérénité, et l'insécurité au contraire génère la peur et passe par le « sentiment » d'insécurité. Traverser en confiance les voies de circulation ne réduit pas le danger mais génère un sentiment de sécurité. Or ce sont par de multiples actes que les pouvoirs communaux peuvent améliorer la vie du citoyen dans l'espace public et de par ce fait réduire ce fameux « sentiment » d'insécurité.

Je vous invite donc à faire le tour de nos passages pour piétons et à leur redonner un bon coup de peinture pour permettre à nos piétons de traverser du bon pied. Chiche ?

Conseil communal du 30 mai 2011

Point N° 31

Règlement communal en matière d'incendie

Monsieur l'Échevin,  
Chers collègues,

Vous vous souviendrez certainement que lors du vote de la première mouture de ce règlement il y aura bientôt un an, le groupe CDH avait le sentiment, que le document en question, bien qu'affichant de bonnes intentions, nous paraissait précipité et pas assez abouti.

C'est pourquoi nous avons proposé, par appel nominal d'ailleurs, le report du point.

Arguant l'urgence de la mise en application, cette proposition avait été rejetée, majorité contre opposition.

Malheureusement, l'histoire nous a donné raison et ce règlement n'est toujours pas d'application au regard des risques juridiques existant.

D'autre part, nous avons aussi regretté l'absence de concertation avec le syndicat national des propriétaires ( SNP).

Aujourd'hui, vous nous proposez l'adoption d'une nouvelle version de ce règlement.

Nous vous rappelons que la ville de Verviers est aussi un propriétaire d'immeubles avec logements en location, et que nous exigeons que la ville montre l'exemple en respectant son propre règlement.

Bien sûr, nous partageons toujours avec vous la volonté d'assainir le secteur du logement et de lutter contre les mauvais propriétaires.

Néanmoins, nous espérons aussi, que l'application se fera avec bon sens, car le bâti Verviétois est assez ancien et on ne peut déceimment demander aux propriétaires des investissements irréalistes et disproportionnés.

Cependant, et même s'il semble que le confort juridique soit maintenant un peu plus assuré, nous regrettons toujours l'absence , voire le refus de toute concertation avec le syndicat national des propriétaires.

C'est pourquoi le CDH maintien son abstention plus sur la manière que sur le fond.

Je vous remercie,

Bernard Piron, Conseiller communal

VILLE DE VERVIERS



**Cécile OZER**

Conseillère communale

Conseil communal du 30 mai 2011

Concerne : Verviers en couleurs 2011

Monsieur l'Echevin,

Je reviens vers vous concernant la fête Verviers en couleurs.

Vous n'êtes pas sans savoir la déception des habitants, commerçants et associations du quartier de Hodimont qui s'inquiètent de la délocalisation de cette fête qui, je cite, répond à 3 objectifs :

- 1) Changer les clichés et autres préjugés négatifs sur un quartier où vivre ensemble veut réellement dire quelque chose
- 2) Faire participer les habitants, commerçants et associations interculturelles du quartier dans un projet commun
- 3) Amener la braderie le temps d'un après-midi dans un quartier tout aussi commercial que le centre.

Avez-vous, vous et vos Collègues du Collège, une solution ou à tout le moins des pistes très concrètes pour permettre à ce quartier d'être mis en valeur et ainsi répondre aux demandes bien légitimes des habitants, commerçants et associations ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Cécile OZER  
Conseillère communale

### Conseil communal du 30 mai 2011 – Intervention

Merci à toutes les deux pour vos interventions.

Je vous remercie aussi de réaffirmer votre soutien à ce nouveau concept et à ses objectifs.

Je vous répondrai en trois points :

Je voudrais d'abord rappeler une chose : sortir Verviers en Couleurs de Hodimont a été un véritable dilemme.

D'une part, nous étions convaincus qu'une localisation en centre-ville permettrait de mieux favoriser brassages et échanges interculturels. Mais en même temps, nous étions confrontés à la difficulté de priver Hodimont d'une belle fête.

Donc ça é été un vrai dilemme.

Et puis, tous les partenaires traditionnels de Verviers en Couleurs (CRVI, PCS, CCRV, etc.) ont pris le parti de privilégier nos objectifs et de tenter le coup sur la Place du Martyr. Mais évidemment, et c'est ça qui est important, la question fondamentale, la question de fond derrière ce dilemme est : « Verviers en Couleurs est-elle réductible à une fête de quartier ? ou bien est-ce que Verviers en Couleurs a vocation à être plus que ça ? » Et comme vous l'avez compris, nous avons considéré que la vocation profonde de Verviers en Couleurs était d'être la vitrine du secteur de l'interculturalité à Verviers.

Alors deuxième point : concernant le soutien à l'initiative parmi l'associatif hodimontois : évidemment, on ne peut jamais faire l'unanimité mais je peux vous rassurer et vous dire que de nombreuses associations de Hodimont nous ont suivi cette année en centre-ville – des associations qui participaient déjà à Verviers en Couleurs les années précédentes mais également des associations qui n'y participaient pas. Sur l'ensemble des associations participant au village culinaire, près de la moitié ont leur siège social à Hodimont. A cela, il faut ajouter la participation du Terrain d'Aventures et de la Maison des Jeunes de Hodimont. Ceci est donc un bon signal, un bon indicateur qui nous permet d'affirmer que Hodimont nous a suivi sur ce nouveau concept.

Toutes ont évidemment été invitées à y participer à travaux un courrier que nous avons envoyé le 4 mars. 25 ont répondu à l'invitation et 17 y participent. Je rappelle que la configuration des lieux limite naturellement le nombre de places disponibles.

Pour terminer, je voudrais dire que nous avons finalement fait le choix de la relocalisation très sereinement. Et nous avons fait ce choix avec d'autant plus de sérénité que la Ville apportera, à travers le projet SUN, les moyens nécessaires à l'organisation d'une vraie fête de quartier, identifiée comme telle, à Hodimont, au mois de septembre prochain. Ce projet est d'autant plus intéressant qu'il émerge du terrain lui-même et c'est d'ailleurs ce que devrait toujours être une fête de quartier : une fête pour le quartier et par le quartier. Je crois en effet en la responsabilisation des associations du quartier, en leur capacité de s'organiser de façon autonome (c'est-à-dire aussi parfois en autonomie par rapport à la Ville), en leur capacité à prendre des initiatives et à les mener à bien.

Hodimont aura donc sa fête de quartier en 2011 (et la Ville la soutiendra à travers SUN) et Verviers, à travers Verviers en Couleurs, sa grande fête interculturelle.

**Conseil communal du 30 mai 2011**

**Point N° 52-B :  
Étude et installations d'écrans d'affichage numérique aux  
portes de la ville**

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Le 25 octobre dernier, je vous proposais de soutenir le « petit » commerce verviétois par la politique de stationnement en permettant le remboursement des tickets de parking aux personnes ayant effectué des achats.

J'ai appris avec joie que vous aviez suivi notre proposition puisque depuis lundi dernier ce système est en route au parking de l'harmonie, c'est un bon début et nous espérons qu'il s'étendra bientôt.

Toujours dans l'optique de soutenir notre commerce et d'augmenter l'attractivité du centre-ville, nous vous suggérons d'acquérir des écrans géants LED à disposer à des endroits stratégiques.

Je ne vous cacherai pas que, bientôt, heureusement ou malheureusement selon les points de vue, la réalisation d'un centre commercial bien connu va engendrer des travaux importants et corollairement d'énormes problèmes de circulation et d'organisation dans notre centre-ville.

Des déviations vont se mettre en place, des zones de parkings seront organisées, déplacées, fermées puis ré-ouvertes. Les réflexes et habitudes de nos visiteurs vont être totalement chamboulés.

L'usage de panneaux numériques , nous permettrait d'afficher en un minimum de temps des messages d'informations actualisés qui éviterait aux automobilistes de tourner en rond dans la ville à la recherche d'un hypothétique parking qui n'existe plus.

Exemple de message :

« *Ville fermée aux voitures, commerces accessibles, parking 1ère à droite* »

« *Ville semi-piétonnière , parking 2ème à gauche* »

Les changements de messages peuvent se faire en un minimum de temps, puisque programmable et pilotable à distance sans devoir envoyer du personnel communal pour enlever et remplacer des panneaux fixes.

On pourrait même envisager, en quelques heures seulement, une réponse à un problème imprévu entraînant momentanément des fermetures d'accès (incendies, passage d'une course cycliste, fuite de gaz, etc...)

Par ailleurs, au-delà de la gestion du trafic automobile et de la diffusion de message de sécurité, ces écrans nous permettraient de faire aussi:

- 1) **la promotion des activités organisées à Verviers** ( Fiestacity, jogging de Verviers, expo temporaire au CTLM et autre festival de ce genre, ...)
- 2) **de donner des renseignements aux Verviétois** tels que horaires d'ouvertures des services communaux pour les écrans qui seraient installés dans la zone de l'administration communale.
- 3) **de soutenir aussi les initiatives et les activités commerciales** en annonçant les ouvertures de nouveaux magasins, les promotions, les périodes de soldes, les marchés de Noël, les nocturnes, les ouvertures de week-end, les braderies, etc....

Tout cela, je le répète, sans devoir construire et faire placer par du personnel des panneaux provisoires.

Efficacité, gains de temps, gains de main d'œuvre, tout cela paraît idyllique.

Cependant, il reste bien évidemment des problèmes à résoudre, bien trop longs à développer ici mais pour lesquels il est urgent d'entamer la démarche, au minimum, de l'étude et de la réflexion.

**Qui va acheter ou louer les écrans ?** ( Ville, Verviers-Ambitions, RCA, ... )

**Où va-t-on placer les écrans ?** ( respect de la sécurité routière, respect de l'urbanisme, respect des riverains, endroits stratégiques pour un maximum d'efficacité )

**Qui va gérer le contenu ?** La cellule de communication de la ville directement ou via sous-traitance à une société spécialisée ?

La publicité commerciale pourrait permettre de donner du contenu et de participer aux coûts de fonctionnement.

**Mais autorisera-t-on la publicité commerciale** car pour certains nous subissons déjà une « *agression publicitaire qui devient vraiment trop oppressante* » ?

Enfin, durant la nuit, il faudra veiller à éviter une trop grande pollution visuelle et lumineuse.

Ex : De minuit à 6 h du matin, l'écran affiche une horloge sur fond noir.

En conclusion et au-delà des questions soulevées auxquelles il faudra un jour de toute façon répondre, les supports de communication moderne que sont les écrans LED possèdent beaucoup d'avantages.

Nous observons que ce type de média est en train de fleurir dans toutes les villes d'Europe et particulièrement dans toutes les villes flamandes. Les coûts de ces nouveaux écrans deviennent abordables c'est pourquoi le groupe CDH demande au collège communal de procéder au plus vite à l'étude et à l'installation de ce type de support média.

Nous voulons que Verviers redevienne une référence en matière d'innovation et nous ne voulons pas être la lanterne rouge dans ce domaine.

Je vous remercie,

Bernard Piron  
Conseiller communal

VILLE DE VERVIERS



**Benoît PITANCE**  
Conseiller communal

## Conseil communal du 30 mai 2011

Question orale à Monsieur Istasse, Echevin des Finances, concernant l'évolution et l'impact de la situation du holding communal sur les finances communales.

Monsieur le Président,  
Monsieur l'échevin,  
Chers collègues,

J'aimerais vous poser quelques questions à propos du holding communal. En cette matière, je crains qu'une nouvelle fois que notre seul tort... est d'avoir eu raison trop tôt. Dans le cas présent, personne ne pourra s'en réjouir.

Le 29 mars 2010, la majorité PS-MR a voté la recapitalisation du Holding communal. A ce moment en grandes difficultés suite à la crise financière.

La Ville de Verviers a participé à l'opération à hauteur de 2196685 €. Là où certaines villes ont financé totalement sur fonds propres, voire un mix emprunt/fonds propres. Nous, étant donné notre excellente santé financière et nos réserves gigantesques, cette somme a été totalement couverte par un emprunt car on ne s'invente pas... dexia.

On emprunte donc à celui que l'on doit refinancer. Exercice amusant vous en conviendrez. Théoriquement, on donne d'une main et on reprend de l'autre... je dis bien théoriquement.

Déjà à l'époque, nous avons prévenu et fait part de notre scepticisme par rapport à cette opération. On nous promettait un dividende de 13%, c'était un digne d'une banque dans un paradis fiscal.

Force est de constater qu'il n'a pas fallu longtemps pour que l'actualité nous donne raison. Ceci dit soyons de bon compte, au budget, vous avez prévu une recette de 12,05%... soit une énorme marge de manœuvre de 0,95%.

Parlons donc chiffres :

L'emprunt était de 2196684€

- Intérêts : 81747,7 €
- Capital : 183842,37 €

Total : 265 590,09 € charges ville nette

En recettes, au budget : 265590,09 € soit de quoi rembourser l'emprunt. Jusque là, j'ai envie de dire, tout va bien.

Sauf que ceux qui ont lu la presse ces derniers jours savent que c'est à peine plus de la moitié que nous allons recevoir, soit du 7 %. Et encore, « si la situation financière du holding communal le permet à la date du 15 décembre ! » une nouvelle incertitude dont on ne peut se satisfaire.

Si nous recevons un intérêt de seulement 7 % comme annoncé cela fait, si je ne me trompe: 153 767 € soit une perte de 111 822 euros par rapport au « business plan » initial.

Conclusion : nous continuons à rembourser un emprunt dont le rendement, c'est le moins que l'on puisse dire s'avère nettement moins intéressant. Inutile de vous rappeler que cela représente plus que le cout de fiestacité ou de 5 Pisc (en considérant une charge ville de 20000 €)... Bref, cela va avoir un impact concret sur la commune et ses citoyens.

Le 29 mars 2010, mon éminent et tellement averti collègue, Jean-Marie Delobel, posait la question suivante : cette opération est-elle bien menée dans les conditions fixées au départ ? Qu'en est-il pour l'avenir ?

Nous avons reçu à l'époque bien peu de réponses.

Vous conviendrez qu'il est tout à fait opportun aujourd'hui de vous la reposer. Ce que je me permets de le faire, en plus de quelques autres:

1. cette opération est-elle bien menée dans les conditions fixées au départ ? Qu'en est-il pour l'avenir ?
2. Comment cette perte va-t-elle se traduire dans les modifications budgétaires? Comment allez-vous compenser cette perte ? Comptez-vous grever le boni ou diminuer les dépenses voire augmenter les recettes ?
3. La ville a-t-elle manifesté sa désapprobation au holding communal ? Sous quelle forme? Quelle est maintenant sa marge de manœuvre ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Benoît PITANCE

**Réponse à M. Pitance**

Cher Collègue,

 Vous n'ignorez pas que Dexia est engagée actuellement dans des opérations financières très importantes, à l'instigation de la Commission Européenne, qui visent à accélérer la cession de son portefeuille obligataire et à céder ses actifs toxiques américains plus vite que prévu. Ces opérations engagent la Belgique et la France. Nous avons tous intérêt à ce qu'elles réussissent. Dexia reste en effet, pour partie, la banque des communes et des pouvoirs locaux et c'est notre patrimoine qui est en jeu. Vous comprendrez que je m'abstienne de toute déclaration qui pourrait être mal interprétée en ce moment délicat.

Je vais néanmoins répondre succinctement à vos trois questions et suis prêt à approfondir avec vous le dossier en commission.

Vous avez rappelé notre souscription à l'augmentation de capital du Holding Communal, qui rassemble les participations des communes à Dexia, ce qui constitue d'ailleurs 80 % de son capital.

Le taux fixé pour les dividendes des actions privilégiées A doit permettre d'assurer le paiement des annuités de l'emprunt qui a été

consenti par le CRAC (à l'insistance de la Région Wallonne). Il n'a donc rien à voir avec un paradis fiscal. Et si nous n'avons pas engagé de fonds propres dans cette opération... c'est parce que nous n'en disposions pas, tout simplement.

 Avons-nous bien fait à cette époque ? Je pense toujours que oui. Notre ville, si elle n'est pas la plus importante de Wallonie, est néanmoins une commune de référence et nous devons prendre nos responsabilités. Pour les communes de Belgique, ne pas souscrire à cette augmentation de capital, alors que nous y étions (lourdement) poussés par la Région wallonne, signifiait la fin du Holding Communal, peut-être celle de Dexia... et la perte de notre capital !

1. La situation actuelle, le versement d'un dividende de 7% au lieu de 13, était-elle prévue ? Oui, il était prévu un étalement éventuel d'un dividende. Quant à l'avenir nul n'en sait rien. Dexia « vide » actuellement son abcès, ce qui conduit à des pertes considérables, mais qui pourraient, comme nous le souhaitons tous, permettre aux actionnaires de retrouver ultérieurement de meilleurs rendements. Il faut souligner que les opérations commerciales « ordinaires » de Dexia ont retrouvé un important niveau de profitabilité, ce qui est un élément encourageant et non négligeable !

2. Nous attendons de la Région Wallonne, dont la responsabilité est clairement engagée, qu'elle aide les communes concernées, dont la nôtre, à compenser cette perte de recette. Nous aurons une réunion avec le CRAC après-demain et cette question figure naturellement en tête de l'ordre du jour.

D Pour le reste nous attendrons une circulaire ministérielle de notre Tutelle avant d'effectuer des MB sur ce point.

3. J'ai participé, au nom de notre Ville, à l'assemblée générale des actionnaires du Holding Communal mercredi dernier à Bruxelles. Au contraire, nous avons marqué notre confiance aux conseils d'administration du Holding Communal et de Dexia, même si cette confiance n'est plus la même que celle de l'époque où les dividendes coulaient à flot. C'était il y a longtemps, avant la crise bancaire d'il y a près de trois ans et avant la crise actuelle des dettes souveraines. Il faut donc s'adapter, être raisonnables et s'accrocher au navire. Je le répète c'est notre intérêt commun !

Jean-François Istasse,

Echevin des Finances et de la Culture.